

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Valence, le 21 mars 2025

Le Comité départemental des services aux familles de la Drôme (CDSF) : une instance partenariale de programmation et de réflexion partagée pour développer et optimiser les services aux familles

Vendredi 21 mars 2025 s'est tenu le Comité Départemental des Services aux Familles de la Drôme (CDSF).

Ce comité a pour mission de proposer et de programmer des actions visant à développer et optimiser les services aux familles, en faveur de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien aux parents et l'animation de la vie sociale.

Ses travaux ont été introduits par le président de séance, Monsieur Cyril Moreau, Secrétaire général de Préfecture, représentant du Préfet, et les 3 vice-présidentes : Madame Françoise Chazal, vice-présidente chargée des solidarités humaines au Conseil départemental, Madame Joëlle Leduc, vice-présidente du conseil d'administration de la Caf de la Drôme et Madame Karine Guillemot, représentante de l'Association des Maires de la Drôme et vice-présidente « Vie sociale » de Valence Romans Agglo.

C'est un temps essentiel pour présenter le bilan des actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien aux parents et de l'animation de la vie sociale. C'est aussi impulser le développement de l'offre (en crèches, assistants maternels, accueils de loisirs, actions parentalité touchant 4 familles drômoises sur 10, centres sociaux, etc.) et engager des réflexions partagées sur des sujets à enjeux.

1 – Cette 3^e séance plénière du CDSF a permis de faire le point sur les actions réalisées en 2024 en matière de développement de l'offre d'accueil, de réponses aux besoins spécifiques, de promotion de l'égalité des chances et de coopération des acteurs. Ces sujets sont particulièrement importants en cette période de baisse de la natalité, et pour préparer les citoyens de demain.

2 – La séance a également permis de faire le point sur la mise en œuvre du **Service public de la petite enfance (SPPE)** dans notre département, entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025. Communes et intercommunalités, qui financent ces services aux familles avec la Caf, sont reconnues et sont désormais chargées de la mise en œuvre de 4 missions :

- Observer l'offre et la demande d'accueil des jeunes enfants et de soutien à la parentalité
- Informer et accompagner les familles
- Planifier le développement et le maintien de l'offre
- Soutenir la qualité de l'ensemble des lieux d'accueil des jeunes enfants, qu'il s'agisse de crèches publiques, privées, associatives ou d'assistants maternels agréés à domicile ou en maison d'assistants maternels.

Fort de ses 3400 places en crèche, 2055 assistants maternels agréés en activité et 22 Relais petite enfance (lieux ressources pour l'information et l'accompagnement des familles et le soutien à la qualité d'accueil), le département de la Drôme possède d'ores et déjà de nombreux atouts pour mettre en œuvre ce service public et s'atteler aux défis actuels de la petite enfance : enrayer la baisse du nombre d'assistants maternels, restaurer l'attractivité des métiers de la petite enfance, maintenir et développer une offre d'accueil de qualité, répondre aux besoins spécifiques. Le développement de ce service permettra également de répondre aux parents ou familles monoparentales exerçant une activité professionnelle en horaires atypiques ou décalés, de trouver une solution d'accueil pour leurs enfants et ainsi lever un des freins à l'emploi ou à la formation. 40 crèches sont déjà labellisées « crèches à vocation d'insertion professionnelle » et réservent à ce titre un total de 70 places aux personnes en insertion professionnelle, accompagnées par France Travail ou une mission locale.

3 – Enfin, le CDSF du 21 mars 2025 a permis de revenir sur deux enjeux plus particulièrement travaillés par cette instance : la promotion des métiers des services aux familles et la nécessaire coordination des acteurs pour lutter toujours plus efficacement contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Le sujet de la promotion des métiers des services aux familles est travaillé dans ce cadre depuis 2023, pour faire face aux fortes difficultés de recrutement rencontrées dans ces domaines, que ce soit en matière de petite enfance, d'animation, ou de soutien à la parentalité, et qui peuvent impacter le développement ou le maintien de l'offre. Plusieurs témoignages de partenaires présents ont présenté la façon dont ils agissent au quotidien pour favoriser les recrutements ou fidéliser les professionnels en poste : événements de recrutement et de valorisation de ces métiers co-organisés avec France Travail à destination des demandeurs d'emploi, cursus « Bafa citoyen » mis en place par Valence Romans Agglo qui le finance intégralement et accompagne les jeunes formés à l'animation, valorisation des compétences des animateurs volontaires auprès des employeurs potentiels etc. Un plan d'actions spécifique au métier d'assistant maternel a été également construit, pour le valoriser auprès du grand public, renforcer la communication à l'attention des professionnels qui l'exercent, favoriser l'accès à la formation continue et la qualité de vie au travail, et accompagner les maisons d'assistants maternels.

En matière de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, les partenaires s'organisent pour se coordonner et mieux soutenir les victimes : 520 femmes ont ainsi été suivies pour ce motif en 2024 dans la Drôme, après un passage aux urgences des hôpitaux, qui ont mis en place un protocole spécifique pour cette prise en charge et pour faciliter le dépôt de plainte.

En parallèle, depuis sa création en décembre 2023, l'aide aux victimes de violences conjugales a été versée par la Caf à 375 personnes dans la Drôme, avec une proposition d'accompagnement social par le Conseil départemental. La majorité de ces personnes sont des mères de familles, 500 enfants sont ainsi également concernés. L'accompagnement psychologique de ces enfants co-victimes ainsi que le repérage et la possibilité d'aider les victimes en zone rurale ont été pointés comme des enjeux majeurs nécessitant encore le développement de réponses adaptées. La nécessité de démultiplier les actions déjà existantes de sensibilisation et de formation des professionnels a également été soulignée. Les partenaires du CDSF vont donc poursuivre les actions en ce sens.

Contact presse :

Camille Guérin : 04 75 75 59 43 – 06 13 27 03 44 – camille.guerin@caf26.caf.fr

Cabinet du préfet : pref-communication@drome.gouv.fr – 06 77 18 96 78 – 07 87 01 99 92